

<b>AIX - MARSEILLE</b>	<b>MME BRIGITTE FRANCESCHETTI</b> 30 RUE THÉRÉSA - 13007 MARSEILLE Tél. : 04 91 52 66 45 - Fax : 04 91 52 66 45 - Courriel : b.franceschetti@spelc-fed.fr
<b>AMIENS</b>	<b>M. JACQUES PAUCHET</b> 17 RUE PAUL LASALLE - 80200 MOISLAINS Tél. : 03 22 84 20 78 - Courriel : j.pauchet@spelc-fed.fr
<b>BESANCON</b>	<b>M. EMMANUEL PIERRE</b> 1 RUE DES VIEILLES - 25560 BOUVERANS Tél. : 03 81 89 70 82 - Courriel : e.pierre@spelc-fed.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>M. JEAN JACQUES BURGAUD</b> 16 SAINT GEORGES - 33570 MONTAGNE Tél. : 05 57 74 59 24 - Fax : 05 57 74 59 24 - Courriel : jj.burgaud@spelc-fed.fr
<b>CAEN</b>	<b>M. YANNICK GUERNALEC</b> 3 RUE DE PERIERS - 14000 CAEN Tél. : 02 31 94 41 41 - Courriel : guernalec.yannick@neuf.fr
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>MME DENISE CHAMBON</b> 8 CHEMIN DE LA SERMONE - 43750 VALS PRES LE PUY Tél. : 04 71 05 49 44 - Fax : 04 71 05 49 44 - Courriel : d.chambon@spelc-fed.fr
<b>CORSE</b>	<b>MME MARIE-ANNE SCIAKY</b> 33 CHEMIN DU PIC FOCH - 13011 MARSEILLE Tél. : 04 91 24 90 34 - Courriel : ma.sciaky@spelc-fed.fr
<b>CRETEIL</b>	<b>MME FRANCOISE BONTZOLAKIS</b> 60 RUE DE PARIS - 94340 JOINVILLE LE PONT Tél. : 01 78 54 93 29 - Tél. mobile : 06 66 99 96 24 - Courriel : f.bontzolakis@spelc-fed.fr
<b>DIJON</b>	<b>MME NATHALIE MOUTIER</b> 13 RUE LAMARTINE - 71160 DIGOIN Tél. mobile : 06 80 81 36 62 - Courriel : moutiernathalie@voila.fr
<b>GRENOBLE</b>	<b>M. JEAN LOUIS GAULIN</b> 20 RUE DE LA BISCUITERIE - 38400 ST MARTIN D'HERES Tél. : 04 76 54 76 03 - Fax : 04 76 44 77 52 - Courriel : jl.gaulin@spelc-fed.fr
<b>GUADELOUPE</b>	<b>MME MYRIANNE SEVERIN-RANCE</b> 16 CHEMIN DE BOYNEST COCOYER-VERNOU- 97170 PETIT BOURG Tél. : 05 90 38 68 73 - Courriel : mymy.rs@wanadoo.fr
<b>GUYANE</b>	<b>M. JEAN MICHEL GROSOL</b> RÉSIDENCE ROUTE DE MONTABO - 3 LOT CHÂTEAU - 97300 CAYENNE Tél. : 05 94 30 67 24 - Tél. mobile : 06 94 21 04 87 - Courriel : jm.grosol@spelc-fed.fr
<b>LILLE</b>	<b>M. JEAN MARIE DEVILLERS</b> 95 RUE DE BONAVIS - 59400 CAMBRAI Tél. : 03 27 81 94 17 - Courriel : Jmariedevillers@AOL.com
<b>LIMOGES</b>	<b>M. BERNARD MONEGER</b> 6 BOULEVARD DES TAMARIS - 19000 TULLE Tél. : 05 55 26 89 07 - Fax : 05 55 26 89 07 - Courriel : b.moneger@spelc-fed.fr
<b>LYON</b>	<b>M. HENRI GOUJON</b> 8 CHEMIN DU MATHY - 69510 THURINS Tél. : 04 78 48 96 30 - Tél. mobile : 06 16 84 33 20 - Courriel : h.goujon@spelc-fed.fr
<b>MARTINIQUE</b>	<b>MME ANNICK FRANCOIS-HAUGRIN</b> ZAC DU MOULIN À VENT - VILLA N° 8 - 97231 LE ROBERT Tél. : 05 96 65 07 36 - Fax : 05 96 65 07 36 - Courriel : a.francoishaugrin@spelc-fed.fr
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. JEAN MARC ABADIE</b> 335 RUE GASTON TEISSIER - LES ENGANES BAT C - 30900 NIMES Tél. : 04 66 27 02 48 - Fax : 04 66 27 02 48 - Tél. mobile : 06 12 39 14 62 - Courriel : abadie.jean-marc@neuf.fr
<b>NANCY-METZ</b>	<b>M. JEAN JACQUES HAUCK</b> 35 GRAND RUE DIEDING - 57905 ZETTING Tél. : 03 87 02 07 69 - Fax : 03 87 02 07 69 - Tél. mobile : 06 11 75 47 17 - Courriel : jj.hauck@spelc-fed.fr
<b>NANTES</b>	<b>M. ARNAUD REBOUL</b> 59 RUE DES ROCHERS - 53410 PORT BRILLET Tél. : 02 43 91 11 07 - Tél. mobile : 06 28 08 54 34 - Courriel : a.reboul@spelc-fed.fr
<b>NICE</b>	<b>MME YVETTE VIAL</b> 865 AVENUE ORTOLAN - 83100 TOULON Tél. : 04 94 23 04 82 - Fax : 04 94 23 93 29 - Courriel : y.vial@spelc-fed.fr
<b>ORLEANS-TOURS</b>	<b>M. PHILIPPE MESNAGER</b> 44 RUE MARÉCHAL JOFFRE - B.P. 14 - 79800 LA MOTHE ST HERAY Tél. : 05 49 04 91 45 - Fax : 05 49 04 91 45 - Tél. mobile : 06 14 12 56 26 - Courriel : p.mesnager@spelc-fed.fr
<b>PARIS</b>	<b>MME FRANCOISE BONTZOLAKIS</b> 14 RUE SAINT LAZARE - 75009 PARIS Tél. : 01 48 74 53 15 - Courriel : f.bontzolakis@spelc-fed.fr
<b>POITIERS</b>	<b>M. DANIEL BEAUCHAUD</b> LE BREUIL - 16560 ANAIS Tél. : 05 45 20 77 89 - Courriel : d.beauchaud@spelc-fed.fr
<b>REIMS</b>	<b>M. CLAUDE TRAHARD</b> 1 RUE BAYARD - 51150 JUVIGNY Tél. : 03 26 67 34 83 - Courriel : c.trahard@spelc-fed.fr
<b>RENNES</b>	<b>M. JEAN-YVES THORAVAL</b> CONVENANT MERRIEN - 22300 ROSPEZ Tél. : 02 96 38 48 51 - Courriel : jy.thoraval@spelc-fed.fr
<b>REUNION</b>	<b>M. LAURENT GIOVANNOLI</b> 19 RUE LOUIS OZOUX- L'HERMITAGE LES BAINS - 97434 ST GILLES LES BAINS Tél. : 02 62 44 42 55 - Fax : 02 62 44 42 55 - Tél. mobile : 06 92 76 95 94 - Courriel : l.giovannoli@spelc-fed.fr
<b>ROUEN</b>	<b>M. JEAN-FRANCOIS DUFOUR</b> 54 RUE DE NEUFCHATEL - 76000 ROUEN Tél. : 02 32 12 15 74 - Courriel : jf.dufour@spelc-fed.fr
<b>STRASBOURG</b>	<b>MME SYLVIE LUTZ</b> 9 IMPASSE DES GARDES-VIGNES - 68440 ZIMMERSHEIM Tél. : 03 89 54 15 41 - Courriel : s.lutz@spelc-fed.fr
<b>TOULOUSE</b>	<b>MME ANNICK ICART</b> 5 RUE MARCEL PAGNOL - 81000 ALBI Tél. : 05 63 54 46 68 - Courriel : a.icart@spelc-fed.fr
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. JEAN-LUC LEROY-BURY</b> 27 RUE DU CHAMP-LORMIER - 95150 TAVERNY Tél. mobile : 06 66 82 27 37 - Courriel : jhel-95@orange.fr



Fédération Nationale 192 bis, rue de Vaugirard 75015 PARIS - Tél : 01 58 10 13 13 - Fax : 01 53 62 98 81  
Courriel : federation@spelc-fed.fr - Site : www.spelc-fed.fr

## Aux stagiaires CAFEP (février 2009)

### Spécial emploi

Cher(e) collègue,

La validation de votre CAFEP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'enseignement dans l'Enseignement Privé) est en cours. Vous êtes donc concerné(e) par le mouvement de l'emploi 2009.

Le SPELC, syndicat professionnel, autonome et apolitique est là pour

- vous informer,
- vous conseiller,
- vous aider dans vos démarches,
- défendre votre dossier.



Les délégués SPELC aux commissions académiques de l'emploi, réunis à Paris, au mois d'octobre dernier

### Différentes commissions

#### Dans l'académie

**La CAE** ou Commission Académique de l'Emploi, interne à l'Enseignement Catholique fait des propositions aux chefs d'établissement pour l'attribution d'emplois aux enseignants conformément au nouvel Accord National sur l'Emploi.

**La CCMA** ou Commission Consultative Mixte Académique, au Rectorat, donne un avis sur les nominations (emploi), les classements, les promotions, les congés formation... Les maîtres y élisent leurs représentants tous les trois ans. Le prochain scrutin aura lieu début 2010.

#### Au niveau national

**La CNE** ou Commission Nationale de l'Emploi, interne à l'Enseignement Catholique, négocie l'Accord, vérifie et précise son application. Elle examine les saisines non résolues en CAE.

**La CNA** ou Commission Nationale d'Affectation, au Ministère, indique l'académie d'affectation aux PLC2 n'ayant pas obtenu d'emploi à l'issue du mouvement dans leur académie. Elle aura lieu le 25 juin 2009.

**Des représentants SPELC participent à toutes ces commissions. N'hésitez pas à contacter le SPELC local pour obtenir leurs coordonnées.**

*Si votre dossier est étudié en Commission Nationale d'Affectation, le SPELC local pourra faire parvenir votre dossier aux représentants SPELC au Ministère : Théo Lobbès et Martine Delteil.*



# SPECIAL EMPLOI

## Le parcours de votre dossier

S'informer et respecter les modalités propres à chaque académie

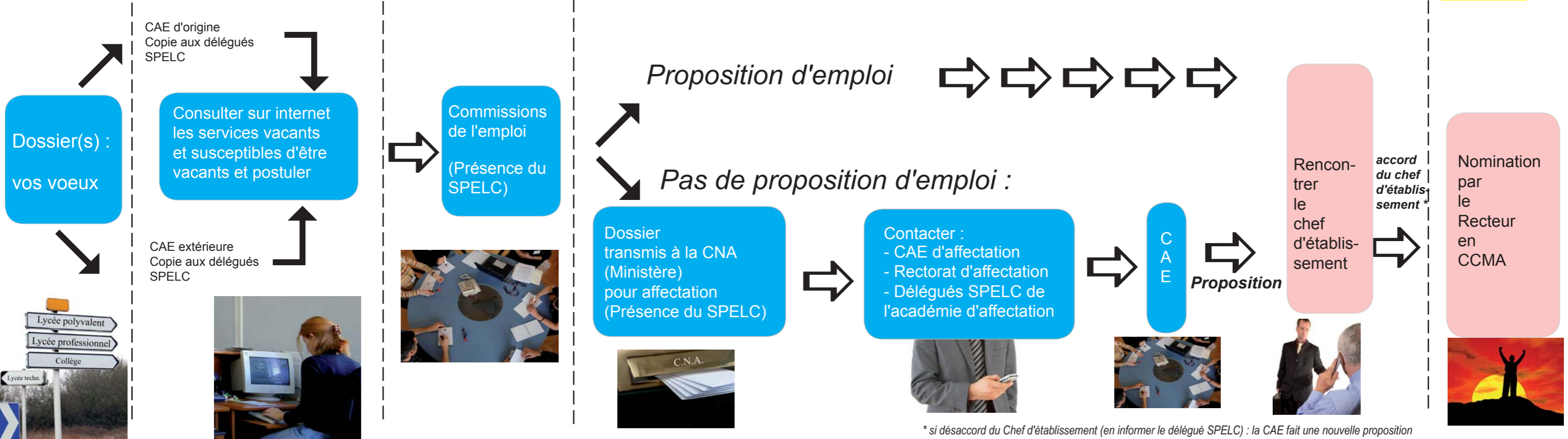
Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

Etape 5



\* si désaccord du Chef d'établissement (en informer le délégué SPELC) : la CAE fait une nouvelle proposition

**Les responsables SPELC sont à votre service pour vous expliquer toutes les démarches et dispositions de l'Accord.**

### J'adhère au SPELC

NOM - Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal.....Ville.....

E-mail : .....

Je souhaite :

- adhérer au SPELC
- recevoir des renseignements sur le SPELC
- recevoir une réponse à la question suivante : .....

Tampon du syndicat départemental

Talon à photocopier et à renvoyer au SPELC départemental (ou régional) ou à Fédération Nationale SPELC 192 bis, rue de Vaugirard 75015 PARIS

### Les PLC2 dans le mouvement de l'emploi : les textes

#### Textes ministériels

Le décret 2005-700 du 24.06.05, explicité par les circulaires 2005-203 du 28.11.05 et 2007-078 du 29 mars 07, précise les ordres de priorités des maîtres contractuels suivants :

1. Les maîtres en perte d'emploi totale ou partielle, les maîtres en service incomplet désirant le compléter, les chefs d'établissement et les adjoints de direction, désirant retrouver un service d'enseignant.
2. Les maîtres demandant une mutation dont :

**les ex-PLC2 qui n'ont pas obtenu de service disponible dans l'académie de l'accord collégial et qui souhaitent revenir dans leur académie d'origine.**

**3. Les lauréats CAFEP ayant validé leur formation.**

4. Les lauréats CAER ayant validé leur année de stage.
5. Les bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire ayant validé leur année de stage.

#### Texte interne à l'Enseignement catholique (accord du 12 mars 1987 modifié le 2 avril 2008)

L' Accord négocié entre le Secrétaire général de l'Enseignement catholique, les organisations syndicales représentatives de maîtres - dont le SPELC - et de chefs d'établissement est consultable dans votre établissement. Dans tous les cas, pour obtenir un emploi vacant, les maîtres contractuels – dont les PLC2 – sont prioritaires par rapport aux maîtres délégués.